

# La Lettre \*

## Pièces à conviction

Deux journalistes de la rédaction de l'émission *Pièces à conviction* sur France 3 sont retenus en otages en Afghanistan. Ils ont été enlevés alors que pour leur chaîne de service public, ils effectuaient une enquête destinée à informer le téléspectateur sur la complexe situation en pays afghan.

Dans un premier temps, l'Élysée a demandé aux médias de faire silence afin de ne pas entraver et compliquer les négociations en cours. Cette omerta a été scrupuleusement respectée par les journalistes pourtant réputés avides de scoops.

Dans un deuxième temps, c'est l'Élysée lui-même qui porte sur la place publique l'information accusant ces deux journalistes d'avoir couru de trop grands risques et d'en faire aussi courir à ceux qui sur le terrain, tentent d'obtenir leur libération.

Cette volte-face a largement été commentée dans la presse, à la télévision et à la radio, notamment par Thomas Legrand sur France Inter.

Pour ma part, j'ajouterai cette question : la réaction élyséenne aurait-elle été analogue s'il s'était agi de journalistes de TF1 ? Ce n'est là bien sûr qu'une question hypothétique dont nous ne connaissons jamais la réponse ; on ne peut refaire l'Histoire. Mais la nomination du patron de France Télévisions par l'Élysée, désormais entérinée malgré les précautions formelles – aval du CSA ou rejet par une majorité des 2/3 des parlementaires – est un signal. Le pouvoir tient au contrôle de la Télévision publique.

La Scam compte plusieurs milliers de journalistes dont plus de 1 500 travaillant pour France Télévisions. Elle défend bien sûr leurs droits d'auteur (signature des accords avec France

Télévisions et l'Ina) mais aussi leur droit d'exercer en toute indépendance leur métier – Michel Diard, président de la commission des journalistes de la Scam a largement contribué à la réussite de ces négociations.

Les journalistes enlevés ne sont pas des aventuriers du scoop, ils faisaient simplement leur travail en Afghanistan pour enquêter et informer.

Depuis 1985, la Scam accueille l'association du Prix Albert Londres présidée par Josette Alia et organise chaque année la remise des Prix Albert Londres. Ce journaliste modèle, investigateur têtu, enquêteur minutieux, écrivain souvent accusateur aurait-il été tenté par un séjour en Afghanistan ? La question restera sans réponse ; on ne peut que la supposer affirmative, tant Albert Londres aimait à faire connaître au plus large public ce qui lui semblait injuste ou scandaleux. Un militant de la vérité en somme, à la recherche de pièces à conviction.

**Guy Seligmann,**  
Président de la Scam

Scam\*

Février 2010  
numéro 37

Le paradigme  
du droit d'auteur  
pages 2 à 3

De la loi Hadopi  
à la mission  
Zelnik  
pages 4 à 6

Livres en lignes  
page 6

L'œuvre  
patrimoniale  
page 7

Le webdoc  
pages 8 et 9

Le baromètre  
des relations  
auteurs/éditeurs  
pages 10 et 11

Agenda culturel  
pages 12 et 13

Brouillon  
d'un rêve  
page 14

Kriss Graffiti  
page 15

Attention :  
journalisme  
irresponsable  
page 16

### *Communiqué du conseil d'administration*

Le conseil d'administration de la Scam est heureux de vous annoncer la nomination d'Hervé Rony, directeur général délégué, qui succèdera à Laurent Duvillier, directeur général, lorsqu'il partira à la retraite, le 30 juin 2010.

# L'évolution du paradigme du

En 1972, Claude Lévi-Strauss accorda à Jean-José Marchand, un long entretien télévisuel appartenant aux Archives du XX<sup>e</sup> siècle, sur l'avenir de notre société.

« TROP DÉVOILER SES INVENTIONS ET SES RÉALISATIONS, C'EST RENONCER AUX FRUITS DE SON GÉNIE »  
Brunelleschi

*« Il nous faut toujours un musée imaginaire, et le fait que l'expression soit née de notre temps est significatif ; qu'il nous faille, à chaque seconde avoir à notre disposition tout le capital intellectuel que l'humanité s'est trouvé avoir produit dans toute son étendue depuis son origine, et que cela nous suffise à peine pour nos besoins, me semble inquiétant pour un avenir qui, enfin, dans la perspective où je me place, exigerait bien davantage cet équilibre entre, disons, la communication et la non-communication, qui a été le caractère des grandes époques créatrices.*

*Nous nous posons constamment le problème d'établir de meilleures communications entre les hommes. Peut-être aussi une certaine surdité est-elle féconde du point de vue de la création véritable... Les grandes époques ont été celles où les hommes communiquaient suffisamment pour pouvoir se féconder réciproquement et où, en même temps, la communication se trouvait freinée et ralentie de manière assez substantielle pour qu'ils puissent tirer pleinement profit des avantages de la communication proprement dite. Enfin, disons, un monde où des Descartes, des Leibniz pouvaient communiquer entre eux, bien sûr, mais où les lettres mettaient plusieurs semaines à parvenir, était un monde peut-être mieux équilibré que celui où nous vivons aujourd'hui ».*

Oui, Claude Lévi-Strauss avait raison : avoir à profusion tout sous la main, tout de suite, à volonté, n'entretient-il pas une effroyable illusion ? Nous n'avons plus le temps de digérer, d'assimiler, le quantitatif l'emporte trop souvent sur le qualitatif. Deux chiffres :

**You Tube :**

- 1 milliard de vidéos vues par jour dans le monde (près de 16 millions de visiteurs uniques en France)

**DailyMotion :**

- 1 milliard de vidéos vues par mois (près de 10 millions de visiteurs uniques en France).

Au regard de ces chiffres vertigineux, que devient le droit d'auteur ? N'avons-nous pas changé de paradigme ? Sur quel système de valeurs et de représentation nous appuyer aujourd'hui ? Le droit exclusif de l'auteur, conçu comme un droit de propriété personnelle, a-t-il fait son temps ? Et plus radicalement, l'auteur a-t-il encore quelque chose à apporter à la société ? Ou plutôt la société imagine-t-elle encore avoir besoin d'auteurs et quelle place leur réserve-t-elle, aujourd'hui que tout un chacun s'autorise à commettre des contenus, aussitôt diffusés *urbi et orbi* ?

Après tout, « la légitimité et l'autorité individuelles de l'auteur sont des idées modernes » nous rappelle Antoine Compagnon dans son cours à la Sorbonne et de fait la notion d'« auteur », telle que nous la connaissons aujourd'hui, date seulement de Lumières et du romantisme ; déjà lorsqu'il prônait en 1968 « la mort de l'auteur », Roland Barthes amorçait une évolution forte, qui invitait à « renverser le mythe » pour « rendre à l'écriture son avenir » car « la naissance du lecteur doit se payer de la mort de l'Auteur »... Mais que nous réserve « l'avènement du numérique » ? Pour faire simple, l'incommensurable profusion-confusion dont il est porteur ne risque-t-elle pas de tuer l'Auteur pour de bon et... le lecteur avec lui, conduisant au naufrage de « l'espèce humaine en totalité... dans sa capacité [...] à vouloir agir en connaissance de cause »\* ?

Le droit d'auteur continental, faut-il le rappeler, est centré sur l'Homme dans l'exercice de sa pensée singulière. « Auctor » : l'auteur, pour peu que l'on interroge les racines du mot, c'est celui qui « augmente », qui « promet », qui « a l'initiative de »... et finalement, « celui qui se porte garant de l'œuvre », bref, qui « fait autorité ».

Pour nous qui sommes attachés à défendre, enrichir, partager notre patrimoine culturel, dans toute sa diversité, il est donc primordial de maintenir l'auteur au centre de notre système de valeurs, de la société : l'auteur discrimine, il discerne, il anticipe, il fait surgir du nouveau...

Or nombre de spécialistes affirment que le droit d'auteur est remis en cause par Internet.

Certes, le droit moral est « chahuté » : le défendre est difficile quand l'œuvre est dématérialisée et si facilement appropriable et... modifiable, mais ne nous trompons pas, il faudra toujours faire la différence entre l'œuvre authentique et son ersatz ou sa copie manipulée. Il faudra bien favoriser l'émergence de sites de référence, qui serviront par le fait même le droit moral de l'auteur (... outre sa juste rémunération). On sait aussi, il est vrai, que beaucoup d'auteurs acceptent que tout ce qu'ils font soit enrichi de l'apport d'autres individus plus ou moins créatifs ou... créateurs (voir les licences Creative Commons) : c'est l'œuvre composite que les surréalistes ont baptisée « cadavres exquis »..., c'est encore la « pluralisation des récits »\*\* qui serait caractéristique du post-modernisme que nous vivons.

Le droit moral préserve l'authenticité de l'œuvre, permet de prévenir ou sanctionner sa dénaturation. Mais les usages collaboratifs sont ouverts à des apports, des enrichissements qu'on ne peut assimiler trop vite à la simple négation du droit d'auteur.

Par ailleurs, l'irruption et la généralisation du numérique se traduisent par deux conséquences importantes :

- une rupture radicale dans le processus de diffusion : la dématérialisation rend l'œuvre disponible à chaque instant pour tous. D'une certaine manière, le besoin de diffusion a conquis l'espace-temps. De fait, le contrôle de l'usage des œuvres peut s'en trouver mis à mal, d'où le spectre de la généralisation de la piraterie.
- le droit a-t-il encore capacité à caractériser les situations au regard de la dilution de la notion d'œuvre et d'auteur ?

Il y a d'abord dissolution du lien œuvre/support. Les œuvres peuvent être exploitées simultanément par de nombreux canaux et l'on peut en

par Laurent Du villier, directeur général

# droit d'auteur

déduire facilement que sont menacés d'obsolescence la première publication, le territoire de référence, la représentation, la reproduction. Et du reste, il est tout aussi difficile de concevoir des modes de diffusion isolément les uns des autres : il n'est plus question que de « global media » ou d'« exploitations à 360° » !

Il est désormais tout aussi malaisé de caractériser ce qu'est une œuvre et qui est un auteur. Dès lors, ce sont les possibilités de qualification qui sont remises en cause : qu'est-ce que l'œuvre ? Qu'est-ce que l'auteur ?

D'une manière « classique », l'auteur est celui qui réalise l'œuvre, celui qui imprime sa personnalité ou son style à l'œuvre. Mais aujourd'hui comment identifier le lien qui unit l'auteur à son œuvre ? L'analyse concrète des pratiques du droit d'auteur montre que les notions sur lesquelles se fonde le droit d'auteur sont fluctuantes et indécises : l'artiste par exemple, n'est défini qu'à l'intérieur du marché de l'art qui le reconnaît et lui fait sa place : voir les « ready-made » de Marcel Duchamp. Ainsi, l'œuvre est ce que fait un auteur reconnu et l'auteur est celui qui crée une œuvre admise comme telle par le marché. La dématérialisation brouille encore plus la situation, en précipitant les œuvres dans l'océan de l'immatériel.

La rémunération de celui qui crée ne peut guère être assurée par les lois traditionnelles du marché. Ce sont les principes gouvernant la rémunération qui peuvent corriger les imperfections du marché. Il faut chercher un remède à la brutalité du marché. La réponse que l'on peut donner à ce problème varie selon la manière même dont il se pose. La réponse consiste à élaborer des règles face à une situation qui change sans cesse en posant de nouveaux défis : faut-il pour Internet, instaurer une licence légale type copie privée, ou une gestion collective obligatoire analogue à celle de la reprographie ou du câble ?

Google acquérant « Youtube » instrumentalise les contenus, essentielle-

ment les œuvres protégées, en les utilisant pour étudier au plus près les usages sociaux et rentabiliser les services ou matériels qu'il développera par la suite. Il devient dès lors étonnant de n'envisager la rémunération de l'auteur de l'œuvre qu'assise sur les seules recettes d'exploitation du site, lesquelles ne constituent finalement qu'une toute petite partie de l'économie d'un système conçu beaucoup plus globalement, pour lequel l'œuvre n'est plus une fin en soi.

L'importance des intérêts en jeu, l'âpreté des négociations, notamment internationales, l'expansion des industries dites « culturelles » et leur globalisation sont aujourd'hui visibles : on en veut pour exemple les négociations sans fin avec France Télécom Orange, et un débat embarrassé sur sa stratégie de diversification des activités, allant de son rôle de fournisseur d'accès à Internet à celui d'éditeur de contenus dont il se veut distributeur exclusif afin d'écraser la concurrence.

Le marché unique repose sur un nouveau découpage et sur une nouvelle carte des intérêts pris en compte. La stabilité des accords ne tient pas par leur équilibre mais par la volonté et l'engagement des parties intéressées. Bien que la règle s'impose aux cocontractants, elle les surplombe. Le droit d'auteur est donc un système qui comporte des éléments hétérogènes : les règles juridiques, les pratiques sectorielles, les procédures et mécanismes de gestion, le tout ne répond à aucune hiérarchie. Ainsi, les transformations techniques peuvent rendre une règle inapplicable et la vider de sa substance.

L'image des droits sacrés de l'auteur fondée sur sa personnalité dans une œuvre individuelle unique a peu de chance de servir beaucoup à éclairer les questions d'aujourd'hui. Il faut impérativement que la solidarité des auteurs se renforce et que le financement de la création soit plus collectif, ce qui pose le problème de la répartition de la rémunération. A l'intérieur des sociétés de gestion collective, les clés de répartition à mettre en œuvre sont un compromis entre les principes

fondamentaux du droit d'auteur, par essence individualiste et une volonté de mutualisation de la part des auteurs associés, par nécessité.

À la diversité des secteurs, il y a diversité des solutions. Ce n'est pas seulement du réalisme et du bon sens, mon analyse s'appuie sur les relations des acteurs de la création qui établissent ainsi un système de régulation sociale. Le droit d'auteur doit prendre réalité dans ces règles : ainsi doit-il en être pour le contrat liant un auteur à son producteur ; ainsi des contrats généraux que les sociétés de gestion collective concluent avec les utilisateurs de leurs répertoires.

Toutes ces règles dépendent des relations des acteurs : c'est une évidence de tous les jours. Les acteurs de la culture et de la création, à tous les niveaux, doivent inventer des solutions. À cet égard, il apparaît préférable d'adapter le droit en vigueur en le complétant éventuellement par des mécanismes d'auto-régulation plutôt que d'adopter une nouvelle législation « ad hoc »... qui se trouverait très vite obsolète.

\* Bernard Stiegler, *Mécréance et discrédit* (tome 2) *les sociétés incontrôlables d'individus désaffectés*, Galilée, 2006, p. 15

\*\* Frédérique Entrialgo, professeur à l'ESBAM, *La notion d'auteur comme objet de l'art*, 2004

# De la loi Hadopi à

**ESPÉRONS EN  
TOUTE HYPOTHÈSE  
QUE CE DISPOSITIF  
N'ARRIVE PAS TROP  
TARD ET QU'IL SERA  
ENCORE POSSIBLE DE  
FAIRE CHANGER LES  
COMPORTEMENTS**

Remise du rapport de la mission Zelnik-Toubon-Cerutti et nomination des membres de la nouvelle Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet), voici deux événements marquants ces derniers mois dans le dossier de la lutte contre les contenus illégaux sur le net et la mise en place d'offres culturelles légales et séduisantes pour le public. Il est vrai que Frédéric Mitterrand, dès son arrivée rue de Valois, n'a pas ménagé sa peine pour faire avancer aussi vite que possible son ministère sur ce sujet.

Les embûches ne manquaient pas pourtant.

Après bien des vicissitudes parlementaires, la loi dite Hadopi a enfin été promulguée et publiée au *Journal officiel* le 29 octobre 2009. Mais que de difficultés pour y arriver ! En raison de la censure partielle en juin dernier par le Conseil constitutionnel de la première version du texte voté par le Parlement, le Gouvernement a été contraint de revoir sa copie et d'introduire l'intervention du juge judiciaire dans la procédure de sanctions dont sont passibles les internautes qui auraient téléchargé illégalement des œuvres protégées. Manière pour les sages de la rue Montpensier de souligner que si la lutte contre la piraterie numérique est légitime, en revanche seul le juge judiciaire, garant des libertés, peut sanctionner les contrevenants, en l'occurrence leur interdire pour une période donnée d'être abonnés à internet. Cette décision des juges constitutionnels n'allait pas de soi car ils auraient pu considérer que la possibilité d'intenter des recours judiciaires contre les décisions de l'Hadopi suffisait comme c'est le cas pour certaines sanctions prises par des autorités indépendantes.

Quoi qu'il en soit, dans ce contexte juridico-politique complexe, que dit pour l'essentiel la nouvelle loi ? On se souvient que le rapport de Denis

Olivennes en novembre 2007, initié par le Président de la République, avait recommandé un dispositif de lutte contre les téléchargements illicites échappant autant que faire se peut aux sanctions pénales très lourdes en vigueur pour la contrefaçon classique de CD ou de DVD avec amendes et/ou peines de prison.

Le Gouvernement a donc retenu la création d'une autorité indépendante chargée d'envoyer des messages d'avertissement à ceux des internautes qui sont présumés avoir téléchargé des fichiers protégés sans autorisation. Un premier mail est suivi six mois plus tard d'un second message éventuellement, en recommandé, en cas de récidive. C'est sur la foi des informations fournies par les sociétés civiles d'ayants droit que l'Hadopi agit. Celles-ci l'informent de la présence de fichiers illégaux en rapport avec une adresse IP. La Haute autorité ensuite obtient du fournisseur d'accès les coordonnées de l'abonné auquel correspond cette adresse IP.

Si l'internaute récidive et ne respecte pas les injonctions reçues, se met alors en branle le volet répressif du dispositif : l'Hadopi est habilitée à instruire le dossier de l'internaute présumé coupable en constatant l'infraction et en pouvant auditionner ce dernier. Ensuite il appartient à l'Hadopi de transmettre le dossier au juge judiciaire.

Un juge unique décide alors ou non de la sanction à appliquer par la voie de l'ordonnance pénale qui permet d'agir dans l'urgence. L'internaute peut voir son abonnement à internet suspendu pour une durée maximale d'un an avec interdiction de se réabonner pendant la même période. Par ailleurs, de manière à la fois distincte et complémentaire, l'abonné (et donc pas forcément dans chaque cas l'auteur des téléchargements) qui n'aurait pas pris de mesures pour empêcher des actes de téléchargements illégaux avec son ordinateur peut écopier d'une contravention.

Rien n'interdit par ailleurs aux ayants droit d'agir directement devant les tribunaux sur le fondement classique du délit de contrefaçon. En pratique ceci est peu probable et ne devrait se pro-

duire que dans les cas où il aura été fait un usage particulièrement massif des téléchargements illégaux et/ou éventuellement un commerce.

L'Hadopi devrait commencer à agir dans le courant de ce premier semestre. Il est trop tôt pour mesurer l'impact qu'aura ou non la loi. Pour que celle-ci soit efficace, c'est-à-dire dissuasive, l'Hadopi et les juges devront pouvoir traiter une masse de cas. La peur du gendarme vient du fait que chacun craint d'en voir surgir un à chaque coin de rue. Espérons en toute hypothèse que ce dispositif n'arrive pas trop tard et qu'il sera encore possible de faire changer les comportements. L'effet psychologique est en effet primordial. Il faut souhaiter bon vent aux membres de l'Hadopi dans l'exercice délicat mais essentiel de leurs fonctions.

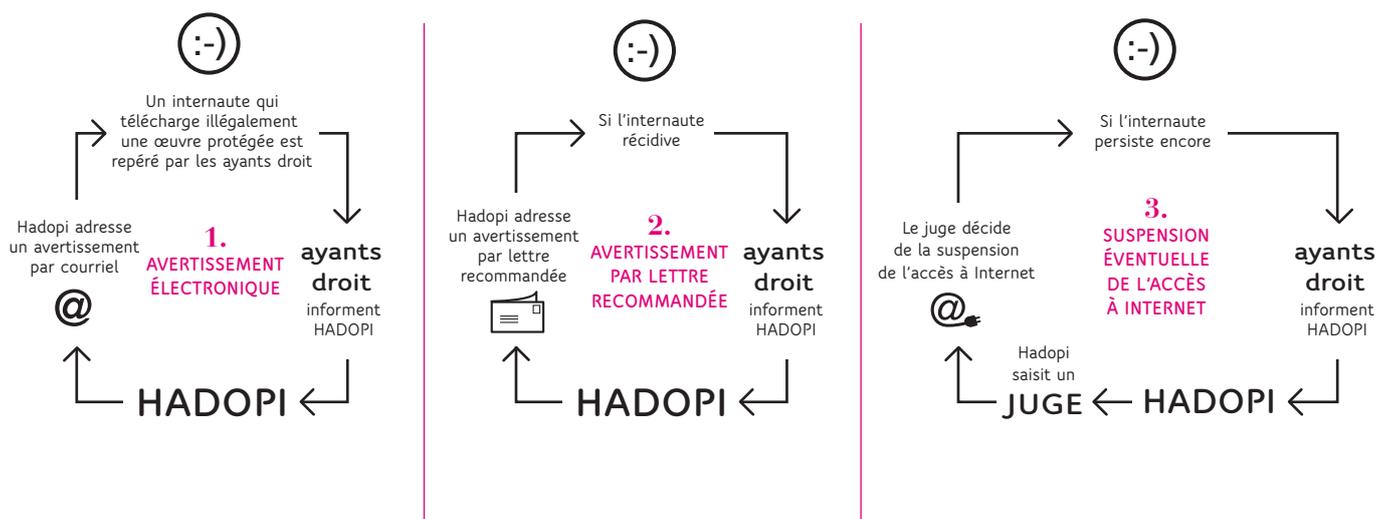
Mais si cette Haute Autorité est malheureusement vue par certains comme un « gadget » qui ne changera rien aux nouveaux usages ancrés désormais dans la population, c'est parce que l'offre légale de musique ou cinématographique serait insuffisante et inadaptée. Le rapport Olivennes avait, à cet égard, recommandé diverses mesures notamment de revoir la chronologie des médias pour raccourcir le délai vidéo. Depuis lors, le secteur musical et dans une moindre mesure celui du cinéma ont fait de réels efforts pour proposer au public des offres plus nombreuses et à des prix raisonnables. Mais de nombreux parlementaires ont vivement insisté sur ce point considérant que le public continuera de pirater tant qu'il n'aura pas plus de choix pour des services légaux.

Le ministre, et au-delà le Gouvernement, soucieux de ne pas se laisser enfermer dans une posture purement répressive, a choisi de confier une nouvelle mission à des personnalités du milieu culturel en leur demandant comment créer en complément de la loi Hadopi un environnement favorable au développement et à la qualité des offres légales (cinéma, audiovisuel, musique, livre) et comment assurer aux acteurs de la création des revenus satisfaisants. Ainsi est née cet été, avant même l'adop-

par Hervé Rony, directeur général délégué

# la mission Zelnik

## Le système de réponse graduée 1→2→3



tion définitive de la loi Hadopi, la mission confiée à Patrick Zelnik, Jacques Toubon et Guillaume Cerutti. Encore un rapport ! diront les sceptiques. Oui et non sera-t-on tenté de dire à sa lecture en attendant de savoir le sort exact qui sera fait à ses conclusions. En effet comme tout rapport sur un sujet battu et rebattu, le rapport Zelnik n'apprendra rien qu'on ne sache déjà. Mais piloté par des connaisseurs du sujet de longue date, il a le mérite de vouloir être aussi précis que possible dans ses préconisations. Beaucoup d'entre elles concernent la musique au moins autant sinon plus que l'audiovisuel ou le cinéma.

On peut être surpris de certaines suggestions comme celle visant à établir un système de gestion collective obligatoire des téléchargements de fichiers musicaux à l'acte tant les producteurs de phonogrammes y sont opposés. Mais que ce rapport mette en avant, au-delà du secteur musical, la gestion collective dans l'univers numérique est évidemment positif pour les sociétés civiles.

De même, la demande adressée aux

pouvoirs publics de faire bénéficier la création culturelle d'un financement nouveau issu d'un prélèvement sur le chiffre d'affaires publicitaires des opérateurs du net est intéressante mais doit être analysée avec prudence. Au-delà du débat en cours sur le cas particulier de Google, suspecté d'abus de position dominante (le rapport, suivi en cela par le Président Sarkozy recommande de saisir l'autorité de la concurrence sur la situation du marché publicitaire en ligne), cette proposition s'inscrit dans une réflexion fondamentale sur le partage des recettes dans le domaine numérique. Les auteurs du rapport soulignent que les acteurs culturels sont en droit d'attendre de nouvelles recettes et que l'économie du numérique ne peut être fondée sur le déséquilibre actuel entre les revenus florissants de certains opérateurs et ceux dérisoires des créateurs, éditeurs et producteurs de contenus.

La Scam, avec d'autres, avait suggéré en vain de reprendre une proposition d'Olivier Bomsel, auteur d'un excellent rapport en 2004, consistant à ce que les FAI soient taxés en fonction

du volume du haut débit utilisé par leurs abonnés. Le rapport Zelnik n'explique pas pourquoi il écarte ce système. Il préfère retenir la solution d'une taxe sur la publicité qui a priori ne pèse pas directement sur le prix de l'abonnement et donc sur les internautes. Mais le vrai débat n'est pas nécessairement là. La question centrale est de savoir ce qu'il s'agit de financer : établir une taxe ou une redevance sur un chiffre d'affaires ou sur le trafic des œuvres est une chose, choisir si les sommes ainsi obtenues viennent abonder un fonds d'aide ou générer des droits versés aux ayants droit en est une autre. Faut-il en effet financer la création, en sus du CNC et des sociétés civiles, par des fonds nouveaux issus d'opérateurs du net qui à l'évidence retirent un bénéfice des contenus qui circulent sur les réseaux ? Sans doute. Mais faut-il aussi

**L'ÉCONOMIE  
DU NUMÉRIQUE NE  
PEUT ÊTRE FONDÉE  
SUR LE DÉSÉQUILIBRE  
ACTUEL ENTRE LES  
REVENUS FLORISSANTS  
DE CERTAINS  
OPÉRATEURS ET  
CEUX DÉRISOIRES  
DES CRÉATEURS...**

## De la loi Hadopi à la mission Zelnik (suite)

ou par ailleurs qu'une manne financière soit versée aux sociétés civiles sous forme de droits à répartir au motif qu'il convient en quelque sorte de réparer un préjudice subi par le téléchargement illégal à l'instar du régime de la copie privée ? Il faudrait alors veiller, ce qui est très difficile, à ce que le dispositif retenu ne s'apparente pas à la licence globale que presque tout le monde a finalement rejetée. Il conviendrait en effet que cette éventuelle rémunération ne vienne pas anéantir en fait, sinon en droit, l'exercice des droits exclusifs, que ceux-ci soient gérés individuellement ou collectivement. Les opérateurs n'auraient-ils pas beau jeu de dire qu'il n'est pas question de payer deux fois pour la distribution des œuvres sur le net ?

Autre point du rapport Zelnik qui ne peut qu'être approuvé, celui de la TVA à taux réduit pour l'ensemble des produits culturels en ligne. La France y est favorable mais le droit commu-

nautaire ne permet pas d'harmoniser la TVA sur les produits physiques et celle sur les services par voie électronique. Ce sont deux directives distinctes. Nous vivons ainsi dans un système aberrant puisqu'un ouvrage acheté en librairie a une TVA réduite quand le même ouvrage disponible en ligne est taxé au taux normal.

Le rapport fait enfin une large place avec raison au livre. Il préconise, outre la TVA réduite, un dispositif susceptible d'accélérer l'essor du livre numérique : instauration du prix unique, création d'une plateforme unique de distribution de livres numériques par les éditeurs, triplement des moyens financiers dont dispose le Centre national du Livre (CnL) pour la numérisation publique (BnF) ou privée (éditeurs) en élargissant l'assiette de la redevance sur la vente des matériels de reproduction et d'impression à tous les matériels de reprographie. Il faut dire que si jusqu'à présent le

livre a paru échapper aux effets les plus néfastes de la révolution numérique, il est en réalité exposé à moyen et long terme à un bouleversement aussi radical que celui que connaît la musique.

Force est de constater que, depuis la fin des années quatre-vingt dix, lorsqu'internet a réellement pris son envol auprès du grand public, l'intervention de l'État qu'il s'agisse de lutter contre les contenus illicites ou de soutenir fermement les acteurs de la création, auteurs, artistes, éditeurs, producteurs, n'a pas été assez rapide. Le temps des mutations technologiques a précédé de beaucoup la prise de conscience de la nouvelle donne et l'adoption de premières mesures susceptibles de soutenir la création. Aujourd'hui le retard se comble sans doute un peu et les pouvoirs publics se veulent offensifs. Tant mieux mais notre vigilance doit rester intacte.

### Rapport Tessier sur la numérisation du patrimoine écrit

## Livres en ligne

La brutale offensive de Google Livres, qui a déjà numérisé quelque dix millions d'ouvrages de culture anglo-saxonne pour l'essentiel et s'intéresse désormais à nos fonds français et européens, pour les mettre au service lucratif de sa librairie en ligne, a provoqué un électrochoc qui sera peut-être salutaire pour le rayonnement culturel de la France et au-delà de l'Europe.

Missionné par le ministre de la Culture pour présider un aréopage chargé d'évaluer la pertinence d'un partenariat entre la BnF et Google ou d'autres partenaires privés en vue d'une numérisation de masse des fonds patrimoniaux des bibliothèques, Marc Tessier a remis son rapport le 12 janvier dernier, tandis que la mission Zelnik-Toubon-Cerutti abordait elle aussi, entre autres sujets et à sa façon, la question de la distribution du livre en ligne.

L'enjeu pour notre pays n'est autre que la maîtrise, portée par la promesse d'affectation d'une part significative du Grand Emprunt (+ 750 millions €), du processus de numérisation exhaustive de notre patrimoine édité et de son accessibilité au plus grand nombre à travers le monde, ce que des initiatives dispersées et hétérogènes n'ont pas été en mesure de promouvoir.

Le premier objectif vise une numérisation massive des livres, indifférente à leur statut, de manière à éviter une fragmentation du patrimoine. Sa mise en œuvre, tout en conservant la BnF (via Gallica) comme acteur principal, associerait étroitement partenaires

publics (bibliothèques) et privés (éditeurs, libraires...) dans la définition des choix impliqués par le processus. Le second objectif porte sur la « visibilité numérique » de ces fonds, ce qui suppose une réflexion coordonnée sur les moyens de cette visibilité (référencement, indexation, articulation avec d'autres sites...). Il ne faut également pas négliger les aspects participatifs permettant l'enrichissement des ressources ou la fédération d'un public de passionnés ou de chercheurs... Enfin, il est impératif de pouvoir disposer d'un moteur de recherche puissant susceptible de rivaliser avec Google. Gallica, réformée dans son fonctionnement, pourrait ainsi devenir la plateforme de diffusion de référence, à partir de laquelle le public désireux d'aller au-delà de la simple consultation d'extraits serait renvoyé sur des sites tiers de vente choisis par l'éditeur. Incomberait en outre à cette plateforme la diffusion/valorisation des œuvres orphelines, dans le cadre de la gestion collective obligatoire prônée par le CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique)

dès avril 2008 et qui reste à mettre en place.

Ce changement d'échelle et de rythme dans la numérisation postule un partenariat équilibré, sans clauses d'exclusivité, articulé entre la BnF d'une part, le privé d'autre part, y compris Google si celui-ci consent à plusieurs conditions :

- respect du droit d'auteur ;
- gestion rigoureuse des données personnelles des internautes ;
- échange des fichiers numérisés (de qualité équivalente et de formats compatibles ou à défaut, création d'une filière de numérisation partagée) ;
- partage des recettes liées à la vente croisée de ces fichiers...

Enfin, le projet français de numérisation des fonds écrits doit nécessairement s'inscrire dans une politique européenne et une nouvelle impulsion donnée à la belle initiative de Jean-Noël Jeanneney, Europeana ; avec l'adoption d'une charte relative aux partenariats de numérisation avec des sociétés privées, dont l'idée est actuellement à l'étude.

# L'« œuvre patrimoniale »,

*le long épilogue d'une longue aventure*

En décembre 2008, la Scam, la SACD, l'Uspa et le SPFA se félicitaient des accords interprofessionnels conclus avec les chaînes historiques que sont les chaînes hertziennes, concrétisant ainsi l'obligation pour elles d'investir dans des « œuvres patrimoniales ». Elles appelaient aussi de leurs vœux la conclusion d'accords consacrant ce même engagement avec les chaînes du câble, du satellite et de la TNT. Un an a passé. C'est désormais chose faite.

**ON PEUT SE RÉJOUIR DE VOIR LES NOUVEAUX DIFFUSEURS DE LA TNT S'ENGAGER, COMME LES CHAÎNES HISTORIQUES**

On se souvient de l'affaire *Popstars* que la Scam a portée en justice avec l'ensemble des représentants de la création, et de sa conclusion en 2003 devant le Conseil d'état : l'émission, passant au travers des mailles du filet de la définition de l'œuvre audiovisuelle figurant dans la loi relative à la liberté de communication de 1986, pouvait être comptabilisée dans les quotas de diffusion et de production de M6.

On devait alors craindre le pire pour l'avenir de la création et du genre documentaire. N'y-avait-il pas risque de voir fondre le financement dédié à la production d'œuvres audiovisuelles françaises au profit de programmes poursuivant, comme *Popstars*, des objectifs essentiellement marketing ? Dans la hâte d'asseoir et développer leur audience pour s'installer dans le paysage audiovisuel, les nouvelles chaînes n'allaient-elles pas privilégier ces productions de « télé-réalités » plus sûrement et plus immédiatement génératrices d'audience ?

Consultations, réunions au ministère, entretiens, rapports...

En 2007, le législateur vient finalement préciser que l'obligation de contribuer à la production d'œuvres audiovisuelles devra dorénavant comprendre une part significative de production « d'œuvres de fiction, d'animation, de documentaires de création, de vidéomusiques et de captation ou recréation de spectacles vivants ». On l'appelle le « sous-quota patrimonial ».

On le comprend, il s'agit de préserver ces œuvres qui constituent le patrimoine audiovisuel français.

qui le déterminent. Tenant compte de l'économie de chacun des diffuseurs, cherchant à ne pas non plus compromettre l'émergence des nouveaux-venus, ils ont fait l'objet d'une longue et parfois âpre négociation. Les taux varient selon le chiffre d'affaires des chaînes, selon une montée en charge progressive. Ils tiennent compte de la spécificité de certaines programmations et de leurs investissements dans la création cinématographique par ailleurs. Des bonifications ont été créées pour encourager le financement des pilotes. Le diffuseur pourra aussi comptabiliser sa contribution à la formation continue des auteurs, jusqu'à 1 % de son chiffre d'affaires.

Au final, la création peut se féliciter de voir instaurer un quota de production d'œuvres patrimoniales. Il ne sera pas qu'un vœu pieux. À l'orée de l'extinction du signal analogique prévue pour 2011, on peut aussi et surtout se réjouir de voir les nouveaux diffuseurs de la TNT s'engager, comme les chaînes historiques, dans le financement des œuvres patrimoniales. La conclusion de ces contrats pérennise avant tout la sauvegarde du documentaire de création dans l'univers prochain du tout-numérique.

Nous souhaitons maintenant voir ces contrats définitivement entérinés par le Gouvernement. Un décret est d'ores et déjà entré en vigueur le 22 octobre 2009 concernant le réseau hertzien, reprenant fidèlement les conditions des accords conclus avec les chaînes hertziennes. Un autre décret est en préparation pour la TNT et le cab-sat. Il appartiendra ensuite au CSA de veiller à leur mise en œuvre.

Reste à déterminer le taux. Ce sont ces accords interprofessionnels de 2008 et 2009, signés avec les chaînes

# Écrans de fumée

par Rémi Lainé

# Web

Un soir de janvier, la Scam proposait une rencontre\* avec les pionniers du « webdocumentaire », « une nouvelle génération de documentaires sur la toile » : des films conçus pour et diffusés sur le net. Salle comble pour accueillir le gratin de ce genre nouveau venu présenter le fleuron de la production.

À l'écran, des extraits de « webdoc » sur la prison, le catch, la Chine, visibles sur le Monde.fr, France5.fr ou Arte.tv. Photos de bonne facture, intentions louables, volonté manifeste de raconter de belles histoires. Les promoteurs présents déploient une belle ardeur à convaincre de la nécessité d'occuper le terrain, de trouver de nouvelles formes de narration « adaptées » au net. La grande vertu de ces défricheurs est de reconnaître leurs tâtonnements : s'ils admettent ne pas encore avoir trouvé de forme propre, au moins la cherchent-ils.

Attendus par la fougue de nos vaillants pionniers, d'où vient alors ce sentiment de malaise voire d'agacement ? Cette impression de s'égarer ? Pris par le récit d'un détenu, saisis dans l'élan d'un catcheur, nous voilà invités à cliquer pour connaître le nom de la clé de bras ou l'analyse d'un sociologue sur l'enfer carcéral. Le propre du net, nous dit-on, c'est l'interactivité. L'internaute doit y mettre du sien. Si l'on veut goûter les atouts supposés du genre, il ne faut pas lâcher sa souris. Le zapping érigé en culture.

Le documentaire n'a-t-il pas vocation à embarquer son auditoire dans une histoire, lui faire oublier le temps d'un film qu'il est devant un écran – télé ou ordinateur ? Sur le net, nous explique-t-on, il convient de « délinéariser » le récit. Si le net change notre mode de vie (évidence), il bouleverserait aussi notre façon de voir et de penser. Voire. Quel cinéaste (Welles ? Ford ?) disait d'un film que c'était d'abord un scénario, puis un scénario et enfin un scénario ? Ce ringard a quelques circonstances atténuantes : en son temps, le web n'existait pas.

Au vu des productions présentées ce soir-là, je me prends à penser aux soirées-diapo de ma grand-mère ou au cd-rom livré il y a dix ans avec le jour-

nal de mes enfants. Ce que l'on découvre reste très consensuel et l'invitation au clic n'y change rien. Jamais la forme ne débride le propos. La réflexion semble s'arrêter à l'habillage. Sur le fond, rien qui n'ait déjà été vu et revu à la télé.

Et on se prend à rêver. Que le net, diffuseur universel et inspirateur de liberté, soit un refuge ou une force de proposition pour les films qui, refusant le conventionnel et contrariant le convenu, ne trouvent pas d'espace chez les diffuseurs traditionnels. Qu'émergent sur la toile, des films qui fleurissent le soufre et le scandale, des films qui décoiffent et apportent un souffle nouveau. Sur le sens des films, ce qu'ils racontent. La forme suivra.

On pense à Jean Christophe Averty, le grand bol d'air de ses Raisins Verts\*\* – qui faisaient grincer les dents –, ses bébés passés à la moulinette et autres contes : une révolution à la télévision.

Sacré clin d'œil, voilà le vieil illuminé offert à tous les regards par la grâce du net. L'occasion d'aller voir un bel exemple d'innovation : folie n'a pas d'âge. Averty a su bousculer la télé pour la mettre au service de sa création. Provocation pure, interpellation de la raison, émotion brute. Inventant un langage, il a décomplexé la télé et d'autres ont pu ensuite s'engouffrer dans la brèche et remuer l'écran.

L'Averty du net existe, c'est sûr. Il ne s'est pas encore révélé. En tout cas, pas ce soir-là. On l'attend. Car si d'aventure le net devient diffuseur de films subversifs au sens premier (renverser) alors la télé d'aujourd'hui et son formatage prendront un sérieux coup de vieux, contrainte pour rester à la page, d'ouvrir portes et fenêtres. On n'attend pas du net qu'il nous fasse cligner des paupières mais qu'il nous ouvre les yeux. Si en bonus, il devient éclaircisseur d'une nouvelle télé, quelle belle légitimité.

\*[www.dailymotion.com/video/x0dia\\_doc-on-web\\_creation](http://www.dailymotion.com/video/x0dia_doc-on-web_creation)

\*\*[www.dailymotion.com/video/x9x8en\\_les-raisons-verts-de-jc-averty\\_people](http://www.dailymotion.com/video/x9x8en_les-raisons-verts-de-jc-averty_people)



## doc

## Doc on web – Première

par Stéphane Druais

À peine quelques dizaines de webdoc, et déjà bien des partis : pour certains un nouvel eldorado, pour d'autres une *terra incognita* qu'il convient d'aborder avec circonspection, pour certains autres enfin, il n'y a là que mirages passagers ; beaucoup de bruit pour peu !

Déjà on compte les déçus, les enthousiastes, les condescendants, les qui-ne jurent-que-par-ça, les opportunistes, les ceux-qui-demandent-à-voir. Normal. L'émergence de nouvelles formes suscitent prophéties contraires et grande variété d'humeur. Le webdoc n'échappe pas à la règle, il constitue ce qu'on appelle en critique littéraire, un horizon d'attente.

Le terme de webdoc est en train de s'imposer, mais comme souvent en pareil cas, le néologisme nomme mal une réalité déjà multiforme et en évolution constante.

Considérons trois niveaux : l'objet « webdoc » proprement dit, le documentaire dans la sphère internet, enfin la combinaison de cette même sphère internet avec les autres médias (on parle alors de *global média*) : la TV principalement, mais aussi la téléphonie mobile.

1 – C'est quoi, au juste, un webdoc ? Un documentaire qui ne peut exister que par le web.

Il est donc interactif, il multiplie les entrées et les liens (hypertexte), il est multimédia de préférence, évolutif éventuellement, enfin il peut générer « du retour », de la récurrence. Tout ça pourrait-on dire !

Ce que l'on peut observer déjà, c'est une typologie très large... et en même temps parfois une impression de restreint. Paradoxe. Il est clair que les espaces d'invention sont loin d'avoir été explorés, que le genre ne s'est pas encore départi de logiques reconnues et éprouvées, mais peut-être caduques pour ce média. On compare des créations encore embryonnaires à des formes achevées et efficaces.

Les considérations sur la linéarité, par exemple, ou plus exactement sur la délinéarisation - du webdoc me semblent assez vaines. Le caractère interactif propre à internet ne nie en rien la linéarité, elle la contient. En l'espèce, le récit linéaire n'est qu'une possibilité parmi d'autres.

Au demeurant, il est certains domaines qui peuvent beaucoup gagner à s'extraire du discours linéaire. Je pense particulièrement au domaine scientifique. Une structure à « plusieurs entrées » ne serait-elle pas plus pertinente pour rendre compte de la complexité scientifique ?

2 – Si le webdoc attire aujourd'hui tous les regards, comme les interrogations, le documentaire dorénavant dit « classique », loin d'être menacé, devrait lui aussi connaître de nouveaux développements sur le net.

C'est la loi du genre. L'émergence d'un nouveau média ne supprime pas les précédents, il en modifie les contenus.

Entre ces deux modèles, webdoc (super)interactif et documentaire TV, il y a place – il devrait y avoir place – pour toute une série de formes et de formats plus ou moins hybrides, plus ou moins mixtes, ni webdoc, ni programme linéaire unitaire. Nouveaux contenus documentaires multifformes en ligne sur des sites dédiés, véritables plateformes spécialisées avec *bonus* (type DVD), liens spécifiques, compléments, etc.

3 – L'écran de la télévision et celui de l'ordinateur tendent à se rejoindre. À terme, ils devraient se confondre, ne faire qu'un (ce

qui, parallèlement, n'empêchera pas une multiplication de petits écrans terminaux mobiles : TMP, iPad et autres successeurs). Quelle logique d'usage va l'emporter : celle de la TV, ou celle de l'ordinateur et donc du web ? Sans doute, autre chose encore, et en tout cas de nouvelles combinaisons.

Le couplage documentaire TV et webdoc est une de ses possibilités. En mars prochain, sort sur Canal + un binôme « doc. TV / Webdoc », bien nommé *Le Challenge*. Pour un même sujet – le procès intenté par les Indiens de l'Amazonie contre la firme Texaco – deux scénarios, deux tournages, deux réalisations distinctes, mais complémentaires.

Deux objets documentaires donc, qui ne s'adressent pas au même public, qui n'entrent pas dans les mêmes genres, qui ne répondent pas aux mêmes pratiques culturelles. Ceci est un exemple parmi d'autres. On pourrait les multiplier : reportages TV issus de la matière web, docweb évolutif continuant sur la toile, le doc TV, etc.

Quel avenir pour le webdoc ?... Ou comment l'on retrouve la vaste étendue des avis, des doutes et des attentes.

On peut suspendre l'avenir du webdoc – ou son non-avenir – à son manque notoire de financement, mais cette situation actuelle va-t-elle perdurer ? Internet est devenu le premier média mondial, il serait bien étonnant que l'argent n'y arrive pas un jour.

On peut invoquer des arguments technologiques : le déjà fameux Canon EOS 5D Mark II (celui-ci ou ses proches successeurs) plaide en revanche pour la multiplication assurée du webdoc.

Son coût est encore élevé ! C'est vrai, mais les modes de production et de financement, encore largement pensés avec les modèles de l'audiovisuel, ne seraient-ils pas à reconsidérer totalement ?

Reste le public. La vaste et disparate communauté des internautes. Internationale comme chacun sait. Et c'est là que la création, la diversité et la pertinence de l'offre peuvent être déterminantes. N'est-ce pas là qu'on attend les auteurs ?

à suivre... « Doc on web II - D'être auteur sur le web. »



# Le Baromètre des rela

En 2009, la Scam avait effectué un premier sondage auprès des écrivains afin de mieux appréhender la relation entretenue avec leur(s) éditeur(s). À l'occasion du Salon du Livre 2010, la Scam consolide les acquis de ce premier sondage ; elle renouvelle l'opération et publie un baromètre des relations auteurs / éditeurs. 500 écrivains ont répondu\*. La Scam entend ainsi faire évoluer certaines pratiques contractuelles en se faisant le porte-parole des auteurs.

## Bilan de la rémunération des auteurs

Dans 80 % des cas (84 % en 2009) les droits d'auteur sont calculés sur le prix de vente public HT conformément au Code de la propriété intellectuelle. 13 % sont rémunérés au forfait (11 % en 2009) et 4 % sont rémunérés sur le prix de vente en gros, en totale infraction avec le Code de la propriété intellectuelle.

### Graphique 1 :

75 % des auteurs perçoivent entre 5 % et 12 % du prix de vente, ils étaient 70 % l'année dernière ; mais cette augmentation est due à une baisse du nombre d'auteurs percevant plus de 12 % du prix de vente (ils sont 7 % cette année, contre 10 % l'année dernière).

### Graphique 2 :

Si 68 % des contrats comportent un à valoir (proportion en légère augmentation), l'écart entre les montants se creuse. Ainsi, les à valoir supérieurs à 3 000 euros représentent 37 % des cas (32 % en 2009), et les à valoir inférieurs à 1 500 euros représentent désormais 30 % (25 % en 2009).

De manière stable d'une année à l'autre, 96 % des auteurs négocient seul leur contrat d'édition et un sur trois ne pense pas qu'un agent littéraire l'aiderait à mieux négocier ; dans 58 % des cas, l'éditeur a fait signer

un contrat d'adaptation audiovisuelle.

- La moitié des auteurs ne négocie pas le taux proposé par l'éditeur (proportion stable).

## La situation de la reddition des comptes s'aggrave

### Graphique 3 :

46 % des éditeurs respectent l'obligation légale de la reddition des comptes (49 % en 2009). 18 % ne la respectent jamais (16 % en 2009). Cette tendance est particulièrement inquiétante ; en période de crise économique comme celle que nous traversons, elle peut être interprétée comme un manque manifeste de transparence.

Quatre données objectives viennent alimenter ce constat alarmant :

- lorsque la reddition des comptes est effectuée, elle n'est accompagnée d'un règlement des droits que dans 47 % des cas (55 % en 2009),
- le délai d'envoi des relevés de comptes s'allonge. Dans 43 % des cas, cet envoi a lieu entre trois et cinq mois après l'arrêt des comptes, alors qu'il ne représentait que 38 % en 2009.
- la moitié des auteurs doit toujours écrire pour réclamer les comptes alors que la loi impose à l'éditeur de les adresser tous les ans.
- pour la moitié des auteurs, les relevés de comptes transmis par les éditeurs ne sont ni clairs, ni complets.

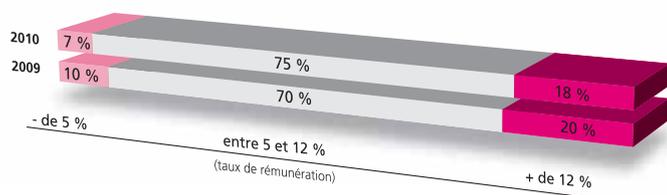
## Des pratiques qui devraient être marginales, ne le sont pas

- Un quart des auteurs interrogés a eu connaissance d'exploitation de ses livres à l'étranger sans en avoir été informé par l'éditeur.
- 28 % n'ont pas été informés de la mise au pilon d'un ou plusieurs de leur(s) livre(s).
- 30 % des auteurs ne reçoivent pas de droits à l'occasion d'une adaptation audiovisuelle ou d'une exploitation de leurs livres à l'étranger.

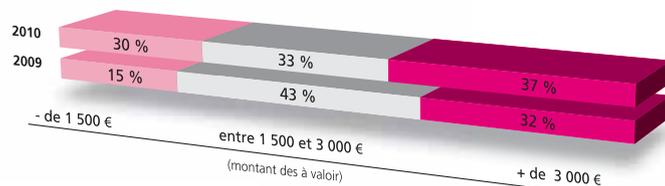
## L'efficacité de la gestion collective

Si les droits primaires des écrivains sont versés directement par l'éditeur, les droits dits secondaires sont souvent versés par les sociétés d'auteurs. Ainsi, les auteurs perçoivent via la Scam :

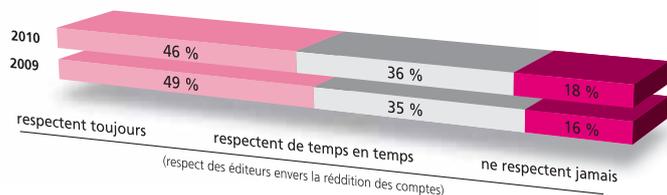
- leurs droits de prêt public dans 68 % des cas (25 % via l'éditeur),
- leurs droits de copie privée numérique dans 68 % des cas (27 % via l'éditeur),
- leurs droits audiovisuels ou radiophoniques dans 72 % des cas (21 % via l'éditeur),
- leurs droits de reprographie dans 64 % des cas (33 % via l'éditeur),



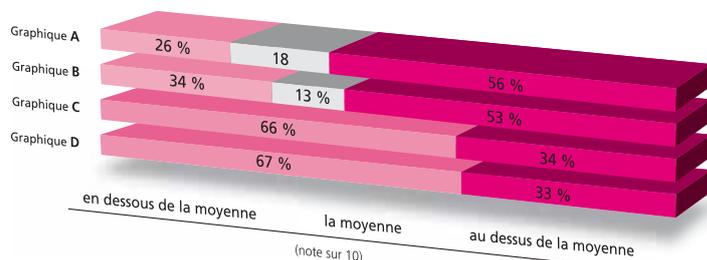
Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4

# tions auteurs/éditeurs

## Les auteurs évaluent leurs éditeurs

69 % des auteurs se déclarent satisfaits des relations avec leurs éditeurs (ils étaient 60 % l'année dernière). 31 % se disent insatisfaits, parmi eux 6 % déclarent même ces relations conflictuelles (9 % en 2009).

Cependant, cette satisfaction globale est à pondérer selon la nature du travail ; les évaluations varient considérablement.

### Graphique 4.A :

- À propos des contrats proposés. 56 % des auteurs attribuent une note supérieure ou égale à 6 sur 10. 18 % attribuent la moyenne (5 sur 10).

### Graphique 4.B :

- À propos de la collaboration sur le travail de création. 53 % des auteurs attribuent une note supérieure ou égale à 6 sur 10. 13 % donnent la moyenne (5 sur 10).

### Graphique 4.C :

- À propos de l'exploitation commerciale. 66 % des auteurs attribuent une note inférieure ou égale à 5 sur 10. Seul un tiers donne une note supérieure à la moyenne.

### Graphique 4.D :

- À propos de la communication et de la promotion des livres. 67 % attribuent une note inférieure ou égale à 5 sur 10. Un auteur sur trois considère le travail satisfaisant en donnant une note supérieure à 6 sur 10.

Afin d'améliorer encore la qualité de leurs relations professionnelles et dans un souci de transparence, la Scam demande aux pouvoirs publics de réunir, à l'instar des Entretiens de Valois pour le théâtre, une commission entre les représentants des auteurs et des éditeurs afin de travailler ensemble deux points essentiels :

- faire appliquer la pratique de la reddition des comptes,
- élaborer une présentation homogène des comptes de la part des éditeurs.

\* Sondage réalisé entre le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et le 31 janvier 2010.

- Plus de 500 auteurs ont répondu au questionnaire de la Scam (+ 32 % par rapport à 2009).
- 93 % des auteurs ayant répondu ont signé un contrat d'édition (5 % à compte d'auteur)
  - 40 % l'ont signé en 2009,
  - 36 % entre 2005 et 2008

## COMMENT DÉFENDRE VOTRE CONTRAT D'ÉDITION ?

La Scam propose aux auteurs un atelier, autrement dit une (in)formation de base sur le droit d'auteur pour connaître les règles qui régissent la protection et l'exploitation d'une œuvre littéraire.

Quels sont les droits vis-à-vis des éditeurs ? Quel contrat signer ? Quel est le rôle de la Scam ? Comment percevoir ses droits d'auteur ? L'exploitation des droits sur internet génère-t-elle des droits ? Comment protéger ses droits ? Comment s'exerce le droit moral ?...

Le lundi 12 avril 2010 à 18 h à la Scam (5 avenue Vélasquez, 75008 Paris)

Atelier avec la participation de Pascal Ory, Olivier Weber et Nathalie Orloff, juriste à la Scam.  
Information / réservation : Cissé Tamoura 01 56 69 58 09 communication@scam.fr



## MEDIAPART

vous offre un mois d'accès gratuit

Rendez-vous sur la page d'accueil du journal d'information en ligne, [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr), cliquez sur l'icône rouge « Abonnez-vous ici » en haut à droite, cliquez ensuite sur « je bénéficie d'un code promo pour un abonnement offert » et saisissez le code promo « SCAM2010 » puis créez votre compte Mediapart pour bénéficier d'un mois d'accès gratuit, sans aucun engagement. Ce code promotionnel vous permet d'avoir accès gratuitement au journal pendant un mois ; cette offre est valable jusqu'au 30 juin 2010. À l'issue de ce mois, vous pourrez bénéficier d'un tarif préférentiel d'abonnement de 50 euros/an au lieu de 90 euros. Bonne lecture !

Le lancement de Mediapart a eu lieu au Salon du livre il y a deux ans. Ce deuxième anniversaire est l'occasion d'un premier partenariat entre Mediapart et la Scam (voir article Salon du livre ci-dessus), d'autres suivront, notamment dans le cadre du festival Cinéma du Réel du 18 au 30 mars 2010.

## Salon du Livre

Pour son retour au Salon du Livre de la porte de Versailles à Paris, du 26 au 31 mars, la Scam lance son *baromètre annuel des relations auteurs / éditeurs* (voir ci-contre), elle propose à ses membres un tarif d'abonnement privilégié à *Médiapart* (voir ci-dessous), elle organise un débat en partenariat avec *Médiapart*, le lundi 29 mars à 11 heures sur la Place des livres, animé par Antoine Perraud, « Le droit d'auteur a-t-il encore un avenir ? » (détail sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr)). Enfin, la Scam organise sur son stand (allée J15) des dédicaces de livres d'auteurs ayant obtenu le Prix Joseph Kessel, le Prix François Billeldoux ou le Prix Albert Londres.

Ils signeront leurs livres sur le stand de la Scam, les 27 et 28 mars :

Jean Bertolino, Alain Borer, Natacha Cuheval, Jean Hatzfeld, François Hauter, Pierre Kalfon, Marc Kravetz, Gilles Lapouge, Delphine Minoui, Philippe Nourry, Bernard Ollivier, Philippe Rochot, Christian Rosset.

Programme complet des dédicaces sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr) à partir du 8 mars.

# Agenda culturel

## Mardi 16 mars à 20 heures

à la Scam

Morceaux choisis  
de Philippe Collin, n° 5

Pour cette cinquième et avant-dernière soirée, Philippe Collin présentera un documentaire remarquable de Yasmina Adi, *L'autre 8 mai 1945. Aux origines de la Guerre d'Algérie* (Étoile 2009) produit par la Compagnie des Phares et balises.

Le 8 mai 1945, une date-clé dans l'Histoire de la France, qui célèbre chaque année la victoire sur l'Allemagne nazie. De l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie, ce jour de gloire est un jour de deuil. Dans la liesse de la victoire de 1945, des Algériens ont revendiqué leur volonté d'indépendance. Ils subirent, plusieurs semaines durant, une violente répression, conduite par l'armée française. Elle fera des milliers de victimes.

Au terme d'une enquête approfondie, la réalisatrice a découvert des archives inédites du gouvernement français et des services secrets anglais et américains. Yasmina Adi restaure une autre mémoire du 8 mai 1945 et lève le voile sur la répression coloniale du printemps 1945, aux origines de la Guerre d'Algérie.

Débat animé par Emmanuel Laurentin, (France Culture) en présence de Yasmina Adi et de Isabelle Veyrat-Masson (CNRS).

**Réservation indispensable**  
au 01 56 69 58 17

## Mercredi 24 mars à 19 h 30

à la Scam

soirée « Approches » Scam / Sacd

La Scam et la Sacd mettent en commun – et à l'honneur – leurs répertoires sonores au cours de soirées d'écoutes, d'approches multiformes d'une même thématique.

Le 24 mars, Claire Hauter et Caroline de Kergariou associent une œuvre documentaire, *Exil en Lubéron* et une œuvre de fiction, *Expatriés*, chaque émission traitant à sa manière de la perte des repères, du déchirement des apparences, d'un déracinement mental ou physique.

**Réservation indispensable**  
au 01 56 69 58 28

## Jeudi 1<sup>er</sup> avril à 19 h 30

à la Scam

Soirée « French Touche »,  
Scam / Canal +

La Scam offre une carte blanche à Canal + qui présentera un best of inédit, 100 % création française, extrait des meilleurs moments du magazine « Mensomadaire ». Soixante minutes de loufoqueries et expériences farfelues en prévision.

**Réservation indispensable**  
au 01 56 69 58 83

## Mardi 13 avril à 20 heures

à la Scam

Philippe Collin à l'honneur

Philippe Collin à l'honneur ! Animée par Dominique Païni, cette dernière soirée sera l'occasion pour Philippe Collin de nous présenter trois de ses films, réalisés entre 1978 et 1987 : *W. Hogarth par Lichtenberg* ; *Geneviève de Brabant* et *Jean Hélon*.

**Réservation indispensable, à partir du 31 mars, au 01 56 69 58 17**

## Mardi 4 mai 19 h 30

à la Scam

Soirée « Tendances »

Films formatés aux exigences du marché ou objets créatifs atypiques, films à petit ou gros budget, ces axes de création seront au programme de cette soirée Tendances du film institutionnel, en avant-goût du Fimac 2010.

Le Figra,  
**du 25 du 28 mars**  
au Touquet

Samedi 27 mars 2009 à 11h30, la Scam organise un débat ayant pour thème, « Enquête menacée : le droit à l'information est-il bafoué ? »

Le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique est-il aujourd'hui menacé ? Depuis une vingtaine d'années, le métier de journaliste change.

Quelle est aujourd'hui la place de l'investigation à la télévision ? Les méthodes d'enquête et ses formes ont-elles évolué avec l'explosion des médias et internet en particulier.

La réduction des temps d'enquête, des moyens de production, le poids de l'audimat et les politiques éditoriales affectent-ils le choix et la qualité des informations ?

Face aux difficultés rencontrées par les journalistes dans la consultation de certaines sources officielles, la Scam propose également de s'interroger avec les professionnels dans le cadre du Figra : l'accès public à l'information est-il en danger en France ? Quelles sont les nouvelles entraves ? Quelles sont les pressions exercées sur les journalistes ? Débat animé par Pierre Bouteiller, journaliste, en présence d'Hervé Brusini, rédacteur en chef du JT (France 2), Lionel de Coninck, rédacteur en chef à *Pièces à conviction* (France 3), Véronique Veber, journaliste à *Pièces à conviction* (France 3), Luc Hermann, journaliste et co-directeur de l'agence de presse *Premières lignes* et de la campagne *libertés d'informer*, Dominique Marchetti, sociologue des journalistes et des médias au CNRS et Martine Simonis, secrétaire nationale de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique.

13<sup>e</sup> Festival International des Scénaristes  
**du 24 au 28 mars 2010**  
à Bourges

Elaboré autour de l'écriture, le Festival international des scénaristes est un lieu d'échange où les professionnels du cinéma côtoient ceux de la télévision et où se mêlent tous les genres. Il rassemble chaque année plus de 400 professionnels.

La Scam apporte son soutien aux auteurs dans l'accompagnement et la présentation publique d'un projet en cours d'élaboration et participe, par ailleurs, à la mise en place des Ateliers Sonores, formation documentaire au stade du repérage et de la conception.

**Information :**  
[www.scenarioaulongcourt.com](http://www.scenarioaulongcourt.com)

Cinéma du réel, 32<sup>e</sup> édition  
**du 18 au 30 mars 2010**  
au Centre Pompidou à Paris

Nouveauté cette année, la section « Premiers Films » soutenue par la Scam donnera lieu à un débat le jeudi 25 mars à 18 heures. Animée par Rémi Lainé,

cette sélection réunira un panel international de jeunes auteurs, reflétant la diversité des conditions d'émergence et de production des premiers films. Pleins feux sur l'œuvre d'Albert Maysles, figure phare du cinéma direct américain des années 1960, qui proposera une rétrospective centrée sur la première partie de son œuvre et une master class. Un atelier avec Xiaolu Guo, jeune cinéaste et écrivain chinoise. Et... une foultitude d'autres programmations : compétition internationale, panorama français, section « Exploring Documentary »... à découvrir sur le site du festival dans les prochains jours. La Scam, qui remettra son Prix International parmi les films en compétition, sera représentée au sein du jury par Michaël Gaumnitz.

**Mémo : reprise du palmarès du Cinéma du réel à la Scam, mercredi 7 avril 2010. Informations disponibles à partir du 29 mars 2010, sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr)**

**Vidéoformes**  
**du 10 au 13 mars 2010**  
à Clermont-Ferrand

Pour sa 25<sup>e</sup> manifestation internationale de l'Art vidéo et des cultures numériques, la sélection compétitive de Vidéoformes offre une vitrine à la jeune création, souvent issue de la production indépendante.

Comme chaque année, les programmes « Focus » éclaireront le travail d'un artiste, d'un pays ou d'un festival ; une fenêtre ouverte sur la création des étudiants de l'École supérieure d'Art de Clermont-Ferrand ; la Nuit des Arts électroniques ; des expositions, accueillies dans de nombreux espaces ouverts, galeries et lieux culturels de la ville et visibles jusqu'au 28 mars, etc.

**Mémo : reprise du palmarès du Festival à la Scam, le mardi 6 avril en soirée.**  
**Information :**  
[www.videoformes-fest.com](http://www.videoformes-fest.com)

**Etonnants Voyageurs**  
**du 22 au 24 mai 2010**  
à Saint-Malo

Pour affirmer haut et fort la vitalité de la création littéraire haïtienne, pour ne pas rester sur les images de dévastation, Saint-Malo accueillera tous les auteurs haïtiens qui auraient dû être fêtés à Port-

au-Prince en janvier, dans le cadre de la 2<sup>nd</sup>e édition du Festival à Haïti.

Par ailleurs, dans une joyeuse et brillante profusion de rencontres, de débats et de projections, le festival saluera le retour du « grand roman russe ».

Le programme complet sera mis en ligne à partir de la mi-avril.

Comme chaque année, la Scam remettra son Prix Joseph Kessel dans l'auditorium du Palais du Grand Large, au cours d'une après-midi de projections et de rencontres consacrée aux fils spirituels du grand écrivain.

**Information :**  
[www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com)

**Festival de Lasalle**  
**du 13 au 15 mai 2010**  
à Lasalle

Pour sa 9<sup>e</sup> édition, le Festival de Lasalle, avec un titre en forme de clin d'œil « Amour, Gloire et cetera », questionnera l'implacable nécessité de plaire. Etre mince, beau, jeune... tous, nous sommes condamnés à ce nouvel évangile. Les enfants ne sont pas épargnés, dont les prénoms, l'attitude et les vêtements sont dictés par une poupée bien connue ou un héros de sit-com.

Aliénés à la société du spectacle, nous devons participer de cette nouvelle économie : consommer du beau, du cher, du cosmo-diététique.

Parce qu'il est temps de reprendre les armes – culturelles – le Festival de Lasalle interroge le regard des documentaristes.

**Information :**  
[www.festivaldelasalle.org](http://www.festivaldelasalle.org)

**Fimac**  
**du 14 au 18 juin 2010**  
au Creusot

Le rendez-vous incontournable de la communication d'entreprise. Si la philosophie du festival reste la même, la 23<sup>e</sup> édition proposera une nouveauté : un espace réservé aux professionnels. Ainsi les producteurs pourront recevoir leurs clients et prospects au calme. Un jury de cinq personnes se réunira prochainement pour décerner le Prix Michel Frois.

**Information :**  
[www.festivalfimacorporate.com](http://www.festivalfimacorporate.com)  
[fimacfestival@hotmail.fr](mailto:fimacfestival@hotmail.fr)

**Sunny Side of the Doc**  
**du 22 au 25 juin 2010**  
à La Rochelle

Projections, conférences, rencontres... Cette année marque le 21<sup>e</sup> anniversaire de Sunny Side of the Doc, marché qui réunit 2 000 professionnels de l'audiovisuel venant du monde entier. La Scam sera présente au Marché ; elle parrainera la sélection internationale et le Forum des Films Rebelles, ceux qui luttent contre les normes et les idées établies. Guy Seligmann, Anne Andreu, Patrick Jeudy, Jean-Xavier de Lestrade participeront au jury du meilleur projet francophone.

**Information :**  
[www.sunnysideofthedoc.com](http://www.sunnysideofthedoc.com)

# Brouillon d'un rêve

Les bourses d'aide à l'écriture Brouillon d'un rêve irriguent tous les réseaux de la création : audiovisuel, radio, littérature, art numérique, institutionnel, photographie, journalisme. Voici les noms des auteurs-lauréats résultant des dernières séances des jurys d'auteurs.

## Brouillon d'un rêve audiovisuel (budget annuel : 300.000 €)

Depuis janvier 2010, la règle du non-cumul de la bourse Brouillon d'un rêve avec le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle documentaire (ancienne aide à l'écriture du CNC) a été supprimée. La Scam a pris cette décision car force est de constater que depuis quelques années, le désengagement de l'État est bien réel dans le domaine de l'aide à l'écriture du documentaire de création. 98 projets étaient aidés par le CNC en 1999 contre 36 en 2009 ; dans le même temps, la Scam est passée de 30 à 61 projets aidés par an. Le nombre de projets soumis à la Scam est en augmentation constante. À cet égard, le budget culturel qui sera soumis à la prochaine assemblée générale proposera d'augmenter le budget des bourses brouillon d'un rêve de 300 000 euros cette année à 360 000 l'année prochaine.

*Jury et lecteurs :* Anne Andreu, Damien Fritsch, Marie-France Collard, Catherine Bernstein, Jean-Noël Cristiani, Guillaume Moscovitz, Jenny Keguiner, Hervé Le-Roux.

### Novembre 2009 9 projets aidés

- Thierry Lanfranchi pour *Échappée Belle*
- Frédéric Goldbronn pour *Visage d'une absente*
- Christine Seghezzi pour *La rivadavia*
- Davy Chou pour *Le sommeil d'or*
- Vincent Ducarne pour *Le passage de la ligne*
- Julien Gaurichon et Marie-Claire Ququemelle pour *Jaillissement et dissolution*
- Noëlle Pujol pour *Elles étaient une fois, monmon...*
- Auberi Edler pour *L'île*
- Isabelle Erchoff pour *L'évangile selon Laurent*

### Janvier 2010 11 projets aidés

- Guillaume Kozakiewiez pour *Naira, une enfant du mouvement*
- Sophie Haluk pour *Immeuble Barakat, rue de Damas, Beyrouth*
- Tony Quéméré pour *La première fois*

- Véronique Aubouy pour *Sept chambres*
- Chris Pellerin pour *Fort intérieur*
- Pierre Borker pour *L'entr'aperçu*
- Jean-Pierre Lledo pour *Pourquoi Nous*
- Carine Profili pour *Je suis amoureuse de Derrick*
- Malek Bensmail pour *Origines*
- Stéphanie Magnant et Philippe Lainé pour *Kwazulu 2010, un monde hors champ*
- Corinne Provost et Bertrand Tesson pour *Harcèlement public*

## Brouillon d'un rêve sonore (budget annuel : 35.000 €)

*Jury :* Marie Desplechin, Paula Jacques, Sandrine Mercier, Claire Simon, José Artur, Pierre Bouteiller, Philippe Bertrand, Christian Clères et Laurent le Gall.

### Janvier 2010 57 projets candidats, 22 retenus, 7 aidés.

- Juliette Volcler pour *Le Monoblet : prolongements au moindre geste*
- Hélène Bannier pour *Workaolics : bourreaux de travail, bourreaux d'eux-mêmes*
- Sandra Emonet pour *Autopsie d'un lieu de vie*
- Elise Gruau et Bijan Anquetil pour *La cassette du désert*
- Mathilde Guermonprez pour *Les âmes échouées de Bamako*
- Sarah Moon Howe pour *Vivre avec Méduse*
- Seb Coupy et Bertrand Larrieu pour *Lux*

## Brouillon d'un rêve numérique Pierre Schaeffer (budget annuel : 6.000 €)

*Jury :* Alain Longuet, Stéphane Trois Carrés, Marie-Laure Bruneau.

- Yann Minh pour *Le Noomuseum. Musée virtuel immersif et interactif en 3D et en réseau, avec les étudiants chercheurs de l'Ensad.*
- Valérie Mréjen pour *Écrire pour le relief. Film en 3D relief avec les étudiants de l'EESI, Ecole Européenne Supérieure de l'Image de Poitiers.*

## AIDE À LA CRÉATION D'IMAGES FIXES

(photographies, dessins, illustrations...) Créées en 2009, ces bourses sont destinées à des auteurs pour les aider à développer un projet d'images sur un thème libre. Des bourses d'un montant de 3.000 à 5.000 euros, à l'intention d'auteurs membres ou non de la Scam, âgés de 40 ans au plus.

Date limite d'inscription :  
15 mars 2010  
Information  
www.scam.fr  
Jean-Pierre Mast  
01 56 69 58 06

## AIDE À LA CRÉATION D'ŒUVRES JOURNALISTIQUES

Cette aide est ouverte aux journalistes, pigistes, parmi celles et ceux qui ne sont pas salariés permanents d'une entreprise de presse. Deux à trois bourses, d'un montant de 2 000 à 4 000 euros, seront attribuées pour permettre aux lauréats d'approfondir et de mener à bien un projet francophone, ambitieux et singulier, de thème libre.

Date limite d'inscription :  
28 février 2010  
Information  
www.scam.fr  
Jean-Pierre Mast  
01 56 69 58 06

# Une voix singulière

*Kriss Graffiti, une voix singulière de la radio s'est éteinte. Quelques paroles d'auditeurs en forme d'hommage. En souvenir de Kriss, la Scam remettra un prix exceptionnel portant son nom.*

Je ne connaissais pas Kriss. Je l'écoutais souvent dans ma voiture ; sa voix me faisait énormément de bien. J'ai appris son décès le 22 novembre et l'hommage de France Inter m'a fait pleurer. Comme on dit chez moi au Sénégal, que la terre lui soit légère.

*ibra*

Je suis krisste ; vraiment ! Pourquoi ? Pourquoi ce besoin de l'écrire ? Il y avait des liens indicibles entre les fourmis du peuple secret des ondes et la Reine du samedi/dimanche. Sans doute, avons-nous une larme dans les yeux parce que l'émotion du temps qui passe, nous submerge en un instant. Sans doute la voix de la Reine, son talent d'écriture, nous procuraient des instants magiques inexorablement évaporés.

*kimporte*

Merci Madame pour ces moments merveilleux passés depuis des années auprès de vous. Une profonde tristesse m'envahit ! Un être cher, rare, une bulle de savon, un petit bonheur, une lumière, bref un sentiment amoureux d'auditeur perdu. Mais le plaisir de nous retrouver un jour dans une poussière d'étoile. À tout bientôt donc

*Philippe Lejeune*

Les cimetières et moi, on n'est pas très copains. La crainte des larmes, le souvenir d'autres départs douloureux, de blessures pas encore refermées, je ne serai donc pas à tes côtés demain, mais je serai là, en pensée, en tendresse. Merci pour tout ce que tu nous as apporté d'intelligence et de pertinence, merci pour la radio qui, grâce à toi, a permis aux femmes d'exister à l'antenne, de revendiquer leur nature à la fois généreuse et riche de mille contradictions, expression même de la féminité. Tu n'as jamais perdu tes combats. Celui-là n'était pas égal

*Sophie Loubière*

Chère Kriss, J'ai (re)découvert le monde grâce à ta voix et tes rencontres. J'ai fait des voyages en ta compagnie qu'aucune agence ne peut proposer, car ils ne transportent pas le corps, mais libèrent l'esprit et élargissent les horizons.

Chère Kriss, je ne suis pas triste ; je suis heureux car j'ai eu le bonheur de te rencontrer. Tendresses affectueuses à ta famille et à la grande famille reconstituée de tous ceux qui ont été touchés par tes écrits, abreuvés par tes paroles, baignés par ton humeur joyeuse.

*Hamed*

Stop aux pleurs et aux chagrins. Kriss est là depuis tellement longtemps qu'elle reviendra forcément vers nous ses auditeurs biens aimés ! À nous de guetter le moment de son retour ici, là bas, ailleurs...

*Géraldine*

Pardon Kriss, je t'ai été infidèle. Je n'ai pas écouté tous les dimanches tes émissions. Pardon Kriss, je ne t'ai pas soutenu durant ton dernier combat. Et pourtant, depuis ce matin lointain ou tu m'as fait peur en annonçant une heure avancée de 15 minutes, pour après éclater de rire en pensant à notre « panique » de banlieusard affolé, je suis amoureux de ta voix. Malgré la radio, j'ai toujours pensé que tu ne parlais qu'à moi. J'ai mieux compris ta grande humanité quand tu as aidé Ousmane. Tu as rejoint les amis qui me manquent. Merci à Toi. Toute mon amitié à ceux qui te sont chers et merci à Christian pour t'avoir aimé pour nous tous.

*Ramsès*

Bonjour à toi, camarade chatte, je me rappelle les dimanches en bagnole avec mon père au volant qui nous faisait taire pour entendre *L'Oreille en coin* sur son auto-radio à parasites. Bon dieu ! Tu nous as embarqués loin et on se marrait bien avec ta poésie de troubadour, petite Louise LABBE à la sauce piquante. Sacrée petite femelle féline. Promis j'avais faire tout comme toi.

*Vallet Colette*

Chagrin Anonyme avec un grand A et drame au comptoir France inter qui me fait atterrir chaque matin quand j'apprends qu'elle a décollé pour définitivement et trop loin.

Amoureux peu exigeant de Kriss, époque « à cœur et à Kriss » pour moi cette « fille » était une taggeuse, Apple peut-être, sûrement la pomme qu'elle croquait, dit-on à pleine dent. Elle gravait les mémoires, elle griffait les cœurs, elle égratignait les habitudes et les conventions. Kriss Graffiti quoi. Pour moi, une nouvelle triste, douloureuse et sensible comme une écorchure.

*JM Duhamel*

Je me souviens de ce jour, encore jeune homme, avec ma petite radio toute poussiéreuse et tâchée de peinture dans cette chambre où je travaillais. Je me souviens de ta voix chaleureuse, aimante, coquine, je me souviens de ton impertinence, ta sensibilité, ta poésie. Je me souviens et je pleure. Et ces larmes, comme tant d'autres larmes et comme la pluie, fertilisent notre terre à nous, pauvres humains, pour qu'elle puisse continuer à porter d'aussi belles fleurs que toi.

*Christian*

Kriss, Je te suis reconnaissant de m'avoir fait voyager sans visa et sans ceinture de sécurité pendant tant d'années. Je salue ton talent et ton impertinence. J'ai apprécié la qualité de tes interviews. Pour tout le reste aussi, merci et bon voyage Ma Petite Kriss. Je t'embrasse, c'est Dimanche et c'est légal.

*Laurent*

(Extrait d'une Interview de Kriss) : « Je ne cherche pas à expliquer le monde, mais à donner l'envie de l'écouter. La radio m'a appris que dès que l'on adresse la parole à quelqu'un, un monde s'ouvre. J'ai envie que les auditeurs à leur tour aient envie de poser des questions. Je cherche à créer une connivence, un état de gourmandise... L'appétit de l'autre et à travers lui, de soi-même. L'autre nous enrichit, de ses courages, de ses doutes surmontés, de ses rêves. Mais je n'aime pas l'idée de messages, je préfère l'idée de partage. Je crois que mes auditeurs et moi, nous partageons le rêve d'un monde un peu plus doux, qui existe, aussi, même s'il est souvent discret... »

*Plume d'ange*

# Attention !

## « Journalisme irresponsable »

« Où se trouve la limite avant le pas de trop ? L'information recherchée est-elle à la hauteur du risque encouru ? Quand faut-il commencer à écouter sa peur et renoncer ? » Les reporters qui travaillent sur des terrains compliqués sont tous un jour où l'autre amenés à se poser ce genre de questions. Les réponses ne sont jamais claires. La bonne décision d'un jour peut-être fatale le lendemain au même endroit, à la même heure.

Le risque fait partie du métier, avec sa part de flous, d'hésitations, de mauvaises surprises. Les vraies informations, surtout en zone de guerre ne sont jamais faciles à trouver. Pour aller les dénicher, il faut parfois savoir s'exposer, s'approcher de la ligne jaune. Il faut forcer l'interdit pour rapporter des vérités qui dérangent. Au bout de la route, on trouve parfois des « scoops ». Le plus souvent, ce sont de simples témoignages, des récits de souffrances humaines. Ces histoires d'injustices ont aussi leur importance. N'en déplaise aux gouvernants.

Pour limiter les risques, nombre de reporters sont embarqués par les forces armées. « Embedded » littéralement « au lit avec... » : le terme fait même partie du jargon de la profession tellement cette pratique est répandue depuis la dernière guerre en Irak. Ces informations ont une grande valeur car elles permettent d'expliquer le travail des troupes en Afghanistan, d'informer l'opinion publique de notre pays sur les actions menées en son nom. Il est aussi indispensable d'entendre d'autres points de vue. Si les journalistes occidentaux renoncent à essayer de recueillir d'autres témoignages, alors leurs reportages deviendront de la propagande pure et simple. Depuis quelques années les reporters sont toujours plus exposés. Ils deviennent des cibles à part entière. Les prises d'otages, les arrestations, les

menaces, les exécutions n'ont jamais été aussi nombreuses. Faut-il pour autant renoncer ?

La polémique ouverte, une nouvelle fois par le Président de la République et certains membres du gouvernement, sur l'imprudence des journalistes se place sur un terrain dangereux. Dans une démocratie, il n'appartient pas aux hommes politiques de restreindre les libertés de mouvements et d'enquête de la presse. Au pays des droits de l'homme, ces libertés fondamentales semblent acquises depuis toujours. Quelques mots « démocratiquement irresponsables » suffisent à faire comprendre combien elles doivent être protégées et défendues.

Nos confrères de France 3, toujours retenus en otages en Afghanistan à l'heure actuelle, ont fait leur métier et pris leurs décisions en professionnels responsables et expérimentés. Aussi voulons-nous d'abord ici saluer leur courage et leur manifester notre entière solidarité.

\* Emprisonnés au Niger en 2008 pour avoir effectué un reportage en territoire interdit

*Par Thomas Dandois\*,  
Pierre Creisson\* et  
Sébastien Camicas*

*La Lettre de la Scam* est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°37 Février 2010 ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A Directeur de la publication Laurent Duveillier Ont participé à ce numéro Véronique Blanchard, Carine Bled-Audair, Eve-Marie Cloquet, Stéphane Joseph, Céline Lanau, Marie-Christine Leclerc-Senova, Jean-Pierre Mast, Nicolas Mazars.

**Scam\* France**  
5, avenue Vélasquez  
75008 Paris  
Tél. 01 56 69 58 58  
communication@scam.fr  
www.scam.fr

**Scam\* Belgique**  
Rue du Prince royal 87  
1050 Bruxelles  
Tél. (2) 551 03 21  
infos@scam.be  
www.scam.be

**Scam\* Canada**  
4446, Bd Saint-Laurent,  
bureau 202, Montréal H2W  
1Z5 (Québec)  
Tél. (1) 514 738 88 77  
info@scam.ca  
www.scam.ca